



Les réformes engagées par le nouveau pouvoir contribuèrent à renforcer l'unité syndicale et à amplifier les contacts. En 1959, lors du vote de la loi Debré sur l'enseignement privé, le rapprochement syndical se resserra dans le cadre du CNAL (Comité national d'action laïque), malgré des différences d'analyses, par exemple sur la nationalisation de l'enseignement privé que le SNES regardait avec prudence, alors que le SNET la défendait. Puis en janvier 1960, les deux organisations furent signataires de la pétition nationale du CNAL dénonçant une loi qui « détruisait la concorde nationale garantie par l'école publique nationale et laïque ».

Mais c'est sur le terrain de l'éducation que l'on trouve les éléments les plus favorables au rapprochement. Face à un enseignement de second degré qui se développait et était appelé à se massifier avec l'obligation scolaire portée à 16 ans en 1959, il était important de faire front commun devant deux obstacles. D'une part les réformes engagées par le pouvoir (réforme Fouchet) et d'autre part les positions du SNI sur la place et le rôle du premier cycle et sur la formation et le niveau de qualification des maîtres. Ces débats internes à la FEN entraînaient des conflits qui dépassaient les tendances, puisqu'ils portaient sur la conception de l'organisation de l'enseignement et donc sur son syndicalisme.

De plus, à partir de 1959, l'administration commença à prendre des mesures unificatrices entre l'enseignement général et l'enseignement technique : les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques devinrent des lycées, les CAPET furent réformés. Et en 1961 une réforme profonde de l'administration centrale supprima les directions parallèles de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement technique pour les remplacer par une structure horizontale créant des directions des personnels, de la pédagogie, des constructions, chapeautées par un Secrétariat général. Tout cela avec des correspondances au niveau des conseils consultatifs : le Conseil de l'Enseignement Général et Technique prenant la succession des Conseils du

Second degré et de l'Enseignement technique. En même temps, les CAPN des personnels étaient unifiées. Des verrous essentiels de la période précédente venaient de sauter.

Les dernières étapes avant la fusion

Lors du congrès de Dijon du SNET de mars 1959, Bernard Roulet, son secrétaire général, au nom du BN unanime, se prononça en faveur d'un cartel des syndicats du second degré. En mai 1960, il présenta un rapport dans *Le Travailleur de l'enseignement technique* dans lequel il pointait les problèmes posés par les réformes administratives et pédagogiques, les risques pour le technique. Mais il réaffirmait aussi l'importance de l'unité et proposait un échange d'informations plus intense, des contacts réguliers et concluait en disant que le regroupement syndical devait être au centre des préoccupations. Le successeur de Bernard Roulet, Louis Astre, donna une impulsion nouvelle à ce processus approuvé par tous les militants responsables des deux syndicats et de tous les courants de pensée.

À partir de 1962, les bureaux nationaux se réunirent ensemble régulièrement, une délégation permanente fut créée qui décida de coordonner les positions et les actions dans les domaines pédagogique et corporatif, et parallèlement une commission mixte fut chargée d'étudier les conséquences de ces actions communes sur les structures syndicales.

La lutte contre la réforme Fouchet, votée en août 1963, créant le CES (collège d'enseignement secondaire) et ses trois filières (enseignement long, court et transition) en fournit l'occasion. À la rentrée 1964, le SNES et le SNET adoptèrent une position commune contre la réforme qui selon eux limitait l'accès à l'enseignement long, quelle que soit sa nature (classique, moderne ou technique). Cette position marquait aussi la volonté de se démarquer de celles du SNI sur le cycle d'observation (6^e et 5^e). L'enjeu était donc double, œuvrer pour une véritable démocratisation du second degré et rééquilibrer les forces au sein de la FEN.



1965 fut sans doute une année décisive. Elle commença par des grèves dans l'ensemble du secteur public contre les « procédures Toutée » de fixation des salaires. Au plan administratif, la fusion des CAP de l'enseignement général et du technique entraîna l'élaboration de listes syndicales communes des syndicats de la FEN (SNES, SNET, SNPEN [Syndicat des professeurs d'écoles normales]) et engagea les élus des différents syndicats dans une défense conjointe de personnels aux intérêts rapprochés. Les résultats de ces élections furent un triomphe pour les syndicats de la FEN qui atteignirent leur maximum de représentativité : plus de 65% des exprimés avec un taux de participation élevé.

Les parcours scolaires du technique long et du classique et moderne s'étaient également rapprochés, rendant plus faciles et surtout plus réels les rapports entre les enseignants, en particulier dans les cités scolaires.

À partir de 1965, les réunions communes furent donc la règle avec leur prolongement dans les sections académiques et départementales. Elles décidèrent l'harmonisation des plates-formes revendicatives. Ce qui fut le cas en février 1965 lors du lancement de la grève administrative par le SNES, le SNET et le SNPEN. Cette grève eut un rôle déterminant dans la fusion. C'était d'abord une action du second degré face aux attaques dont il était l'objet (réforme Fouchet, conditions de travail, plan de formation et recrutements) et devant l'inertie de la

FEN. Cette grève fut une réussite durant le premier trimestre 1965, mais la poursuite de l'action connut des difficultés et donna lieu à des appréciations différentes lors des congrès de Pâques 1965, le SNES décidant de la poursuivre, alors que le SNET privilégiait d'autres formes d'action. Pour autant, ces différences ne freinèrent pas le processus de fusion qui avait, dans cette lutte, montré aux syndiqués sa réalité sur le terrain et c'est l'assemblée commune de ces mêmes congrès qui décida, en avril 1965 à Marseille, la fusion des deux organisations.

Dès lors, le processus s'accéléra. Les directions des deux syndicats négociaient régulièrement avec le ministère sur les conditions de travail des professeurs. Entre décembre 1965 et janvier 1966, les commissions des structures présentèrent des projets de statuts et la convention de garantie (qui assurait la représentation du technique à égalité du classique et moderne dans les instances dirigeantes).

Deux éléments doivent ici être soulignés, d'une part l'accord unanime de l'ensemble des tendances sur le principe de la fusion, les désaccords portant sur des questions d'organisation, et d'autre part la quantité d'amendements produite. Ces derniers, issus de toutes les instances des deux syndicats, souvent proposés en commun par des militants du SNES et du SNET, montraient l'intérêt pour la fusion mais aussi qu'il s'agissait d'un mariage de raison avec une obligation de réussite.



La fusion de 1966

En mars 1966 les référendums, organisés dans les deux syndicats, donnèrent une majorité écrasante en faveur de la fusion (92.3% dans le SNES et 92.1% dans le SNET).

Le congrès qui suivit, en avril 1966, donna naissance au second syndicat de la FEN, fort de quelques 55 000 adhérents, ce qui était encore loin des 275 000 membres du SNI, mais qui donnait une force nouvelle au second degré, d'autant que dans le sigle retenu, le terme « enseignements du second degré » donnait la possibilité d'un élargissement vers l'éducation physique et sportive, les écoles normales d'instituteurs et les CET (futurs LP), et ainsi l'espoir d'autres fusions syndicales.

Il faut retenir également plusieurs points essentiels dans les statuts du nouveau syndicat.

Les secrétaires de catégories élus au suffrage universel de leurs pairs étaient maintenus, permettant à chaque catégorie, notamment les moins nombreuses, de se sentir associées à la direction du syndicat¹.

Outre les précautions prises par la « clause de garantie », les statuts explicitaient la « double tâche » du syndicalisme définie dans la Charte d'Amiens de la CGT (1906). Le syndicat devait « étudier et défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs, matériels et moraux, de ses membres, en activité ou en retraite » mais « le but final du syndicat est l'émancipation complète des travailleurs, cette émancipation ne pouvant être obtenue que par l'expropriation capitaliste » (toujours présente dans les statuts actuels). La référence à la charte d'Amiens était complétée par l'insistance sur l'indépendance du syndicat, « l'interdiction du cumul d'un mandat syndical et d'un mandat politique » et le « respect absolu des croyances et des opinions politiques philosophiques ou religieuses de tous les adhérents ».

Les statuts traçaient aussi la trame d'un vaste programme revendicatif qui ne se limitait pas à un corporatisme sans horizons. Il s'agissait en effet de :

- lutter pour l'amélioration des méthodes et des moyens de l'enseignement public au point de vue matériel, pédagogique et social, et notamment pour une véritable démocratisation de l'Education nationale ;

¹ Cette particularité a été pérennisée malgré plusieurs essais de S3 de la faire disparaître des statuts au début des années 2000.

- lutter pour la sauvegarde et l'épanouissement de la laïcité de l'École et de l'État ;
- contribuer à l'élévation du niveau intellectuel, civique et moral de la Nation, à l'étude des grands problèmes d'ordre économique et social, à l'action pour le maintien de la paix dans le monde ;
- œuvrer pour la défense et l'élargissement des droits des fonctionnaires, des libertés syndicales et démocratiques ;
- assurer au sein de la FEN le resserrement des liens entre tous les enseignants et, en liaison avec les organisations de travailleurs, la solidarité nécessaire entre tous les salariés.

L'essentiel était de mettre en œuvre de tels objectifs. L'espoir suscité par le score obtenu par le candidat unique de la gauche, François Mitterrand, aux élections présidentielles de 1965, mettant en ballottage le général de Gaulle, l'unité d'action entre la CGT et la CFDT conclue en janvier de la même année, constituaient des facteurs favorisant. La grève générale interprofessionnelle CGT-CFDT-FEN du 17 mai 1966 connut un grand succès porteur d'avenir.

syndicat avec Louis Astre, secrétaire général de l'ex. SNET.

Mais pour composer la CA du nouveau SNES qui devait élire sa direction, il fut décidé d'organiser des élections propres au seul ex. SNES classique et moderne, tandis qu'on reporterait les résultats des élections de 1964 du SNET.

Aux élections du SNES, la liste autonome perdit la majorité au bénéfice de la liste « B Unité et Action » mais celle-ci n'obtint qu'une majorité relative. La CA du nouveau SNES pouvait être mise en place : elle comportait à égalité 29 membres autonomes et 29 membres U-A, les élus des petites listes, C (6 sièges), D (2 sièges) et EE (3 sièges) devenaient donc les arbitres. Au lieu de partager les responsabilités au prorata de la représentativité de chacune des listes, comme le demandaient les élus U-A, de longues tractations eurent lieu pour préserver le principe de l'homogénéité de la direction et conserver aux autonomes l'exécutif. Robert Chéramy, jugé trop proche du SNI, fit les frais de l'opération et fut écarté du secrétariat général où vint prendre place à côté de Louis Astre, le secrétaire du S3 de l'ex. SNES de Bordeaux, André Mondot.

Les militants U-A exprimèrent leur désaccord avec le système des tendances tel qu'il fonctionnait : « Nous ne nions pas l'existence des courants d'opinion. Leur expression et leur manifestation sont des facteurs importants pour la vitalité de notre organisation. Mais durcir un système de tendances organisées au point de fractionner le syndicat et de pratiquer des exclusives, n'est-ce pas faire œuvre de partisan et mettre en cause le fonctionnement, l'autorité et l'indépendance du syndicat. »

La démission de Lauré

Pour Georges Lauré aussi, secrétaire général de la FEN depuis 1956, et auparavant secrétaire général du SNET, la constitution du nouveau SNES était un moyen de renforcer le poids du second degré dans la FEN, de la rééquilibrer face à la domination du SNI, qu'il s'était efforcé de contenir mais sans y parvenir. Aussi, quelque temps avant la fin définitive de son mandat (puisqu'il prenait sa retraite professionnelle), décida-t-il d'annoncer à la CA fédérale du 19 septembre 1966 sa démission, en indiquant que son geste visait à remettre en cause « une structure et des habitudes nous condamnant trop souvent au silence, à l'absence ou à l'inaction ». Ce message s'adressant en priorité aux responsables du SNI ne fut pas entendu, puisque ces derniers imposèrent, le jour même, son remplacement par l'un des leurs, James Marangé, élection sur laquelle Lauré s'abstint, comme les deux nouveaux secrétaires généraux du SNES (Astre et Mondot).

Les manifestations du 17 mai



De la Bastille à la République

Photo A.F.P.

E. Descamps (CFDT), B. Frachon (CGT), Siciliano et Letonturier (SNES-FEN)

Accouchement difficile de la direction

On ne saurait cependant décrire des conditions totalement idylliques pour ce mariage de raison. La direction du SNES était en effet affaiblie depuis des années et la confusion dans laquelle se termina la grève administrative de 1965 l'avait fragilisée un peu plus². Lors du congrès du syndicat précédant le congrès commun fondateur, son rapport d'activité fut repoussé, conduisant le secrétaire général, Pierre Dhombres, à la démission. Robert Chéramy, secrétaire général adjoint, lui succéda et devint durant quelques semaines co-secrétaire général du nouveau

² Voir *La Grève enseignante en quête d'efficacité*

Unité et Action majoritaire en 1967

Le congrès d'avril 1966 avait adopté un plan d'actions précisé par la CA des 4 et 5 mai. Le SNES et la FEN participèrent à des actions mobilisant l'ensemble des travailleurs aux côtés de la CGT et de la CFDT mais les plates-formes de ces journées, forcément larges, ne mettaient pas en lumière les revendications spécifiques aux enseignants de second degré. Une seule action propre à leurs problèmes eut lieu mais qui ne concernait que les élèves des IPES et avait été menée, non sans difficultés, à l'initiative des secrétaires de catégorie U-A. Les autres restaient soumises à un accord du CNAL dominé par le SNI.

Le rapport d'activité de la nouvelle direction fut approuvé – de justesse – au mois de mars, puis quelques semaines plus tard se déroulèrent les premières élections au collège unique des membres de la CA. Cette fois-ci, la liste U-A obtint la majorité absolue en voix (51,77%) et en sièges. Les vainqueurs proposèrent aux autonomes de partager les responsabilités de la direction, ce qu'ils refusèrent, au motif qu'ils restaient attachés au principe de l'homogénéité de l'exécutif.

Une nouvelle direction du SNES fut donc mise en place avec André Drubay (secrétaire général) et Etienne Camy-Peyret (secrétaire général adjoint). À leurs côtés une équipe de militant(e)s déjà chevronnée comptant notamment quatre autres membres dans un secrétariat général élargi (Gérard Alaphilippe, Jean Petite, André Dellinger et François Blanchard), des syndicalistes appelés à jouer un rôle déterminant dans le syndicalisme enseignant. Jean Petite fut chargé du secrétariat de la commission pédagogique, André Dellinger de la commission corporative et Paul Berger de la commission laïque.

Un triple tournant

La conquête, pour la première fois, par la principale minorité d'opposition d'un grand syndicat de la FEN, résonna comme un « coup de tonnerre »³, car elle perturbait le fonctionnement d'un système conçu comme un modèle, dont la cohérence reposait depuis le choix de l'autonomie sur la communauté d'appartenance des directions des grands syndicats nationaux à la même tendance.

En fait ce changement de majorité est indissociable des événements précédents : la constitution du nouveau SNES et la volonté réaffirmée du SNI de maintenir sa suprématie sur la FEN à travers l'élection de Marangé suite à la démission de Lauré. C'est pourquoi on peut parler d'un triple tournant dans l'histoire de la FEN dont la portée dépassait les frontières de la fédération.

Car ce tournant correspondait à une aspiration très forte à l'union de toutes les forces politiques et syndicales « démocratiques » pour mettre en place une alternative de gauche. La vie politique fut marquée par une forte résurgence de la bipolarisation droite-gauche ayant pour enjeu un choix de société. Bientôt allaient s'ouvrir les horizons mobilisateurs du Programme commun de la Gauche, union politique en faveur de laquelle U-A se prononça très tôt. La société française connaissait une accélération des mutations qui allaient se concentrer dans le choc social et culturel de mai-juin 68. L'école, l'éducation, les rapports avec la jeunesse furent au centre des débats. La société capitaliste occidentale était à la recherche d'un nouveau souffle de croissance marqué par la sortie du système de « régulation fordiste » et la mise en cause de l'idéal de sécurité sociale garanti par l'État-providence.

Conclusion

Comment le nouveau SNES allait-il affronter les nouveaux défis inclus dans ces évolutions profondes ? Nous avons tenté d'apporter des réponses dans le tome II de *l'Histoire du SNES* pour les années suivantes. Notre syndicat a plutôt réussi à traduire et à répondre aux craintes et aux envies des différentes catégories des personnels du second degré. Car il a su les transformer en revendications, ne tombant pas d'en haut sans appropriation locale, et prenant leur place dans le cadre d'un programme revendicatif cohérent, dont les fondamentaux subsistent aujourd'hui. C'est-à-dire de produire une « représentation commune des objectifs de l'agir ensemble ». En même temps le SNES a été en mesure d'assurer le lien avec les étapes suivantes, celle de la « production de soutiens », c'est-à-dire toutes les formes de mobilisation, arrêtées à travers diverses formes de consultation, permettant ainsi d'obtenir des résultats à la suite de négociations.

Si bien que le début de la décennie 1970 peut être considéré comme un second âge d'or du syndicalisme enseignant de second degré, après le premier de la fin des années 1940. Les effectifs du SNES ont augmenté plus vite que les créations de postes, la direction affichant en 1975 un syndicat de bientôt 100 000 adhérents. L'objectif ne fut jamais atteint comme on le sait.

Le SNES reste néanmoins aujourd'hui Le syndicat du second degré. Il est demeuré fidèle pour l'essentiel aux valeurs, aux structures, aux méthodes qui avaient présidé à sa naissance. Cinquante ans après, dans un monde qui se transforme chaque jour, ses héritiers doivent avoir la possibilité de trouver les moyens de poursuivre l'œuvre entreprise.

A. Dalançon

³ Voir Guy Brucy, *Histoire de la FEN*.

PAROLES D'ACTEURS

Pierre ANTONINI (ex. SNES)

Secrétaire académique de Montpellier en 1966-67

« ...nous avons dans notre académie, une section IPES de 220 membres. Je dois dire que parmi ces jeunes camarades, pas forcément parce qu'ils étaient jeunes, mais peut-être parce qu'ils voyaient plus loin que nous et qu'ils n'avaient pas notre passé, par définition, c'était peut-être dans cette section les plus ardents défenseurs d'une fusion. »

André DELLINGER (ex. SNET)

Secrétaire national du SNES en 1967

« Les collègues de l'enseignement général du technique n'avaient aucun complexe à l'égard de leurs collègues des lycées classiques et modernes ... Ce qu'ils voyaient eux dans la fusion, c'était des possibilités supplémentaires dans le mouvement, un élargissement considérable de celui-ci. De ce côté ils étaient tout à fait acquis à la cause de la fusion. »

Etienne CAMY-PEYRET (ex. SNET)

Secrétaire général adjoint du SNES en 1967

« En somme, on peut dire que de 58 à 67 particulièrement, la notion de second degré s'affine et s'approfondit, et acquiert son audience. Ce n'est plus le secondaire (comme le sigle SNES en 1949), c'est un ordre d'enseignement, élargi à tous, à la fois unifié et diversifié, qu'il s'agit de promouvoir et de construire ; c'est là que se trouve une des clefs essentielles de la démocratisation. »

André DRUBAY (ex. SNES)

Secrétaire général du SNES en 1967

« ...dans les années qui ont précédé 1961, les indices annonciateurs d'un rapprochement sont apparus. Entre autres, en novembre 57, le SNES classique et moderne, le SNET et le SNETAA décident une importante action commune pour le reclassement et l'augmentation de nombre de places mises aux concours de recrutement. »

François BLANCHARD (ex. SNET)

Secrétaire général adjoint du S3 de Paris et Secrétaire national du SNES en 1967

« Différents facteurs ont poussé à la fusion ou s'y sont opposés... En premier lieu les impératifs administratifs, c'est-à-dire les modifications de la gestion des personnels. Deuxième facteur : les nécessités de la conduite des actions syndicales. Troisième aspect : la conception générale de l'enseignement. Et enfin le contexte général qui a eu une très grande importance dans le climat créé au moment de la fusion...l'accord d'unité d'action CGT-CFDT...la préparation des élections présidentielles de 1965 et la candidature unique de la gauche. »

Gérard ALAPHILIPPE (ex. SNES)

Secrétaire du S3 de Paris et Secrétaire national du SNES en 1967

« Cette fusion fut un événement original, d'abord parce que le second degré est le seul secteur de la FEN où, à partir de regroupements progressifs, on est allé vers un large rassemblement multicatégoriel et unificateur, alors que la direction fédérale multipliait au contraire les nouveaux syndicats qui lui permettaient de disposer dans les congrès de mandats supplémentaires pour maintenir sa position majoritaire... »

Louis ASTRE (ex. SNET)

Secrétaire général du SNET puis du SNES en 1966

« Ainsi, mes camarades, la fusion du SNES et du SNET ne suppose et n'entraînera de notre part aucun abandon, aucun reniement. Elle doit être au contraire, elle sera effectivement, malgré les écueils prévisibles de la période de rodage, le moyen de mieux défendre et de défendre plus efficacement aussi bien nos intérêts corporatifs que nos objectifs d'éducateurs. Mais la fusion du SNES et du SNET, nous ne la concevons que comme une étape ouvrant la voie à une meilleure adaptation des structures de la FEN elle-même, qui permettra aux 400.000 enseignants qu'elle regroupe de mieux serrer les rangs et de lutter avec une cohésion et une efficacité accrues dans les multiples combats qui leur sont communs. »